

POUR UNE FEUILLE DE ROUTE 2019- 2020

DU CREFOP

Le CREFOP est chargé de la concertation entre l'Etat, la Région, les organisations professionnelles et syndicales représentatives au plan national et interprofessionnel, il favorise la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une stratégie régionale concertée en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'orientation professionnelle des salariés comme des demandeurs d'emploi.

Il s'agit de mettre en place les conditions d'une véritable gouvernance quadripartite qui conditionne l'efficacité des politiques d'emploi, économie, de formation et d'orientation professionnelle de conduites dans les territoires.

La présente feuille de route a pour objet de définir les axes de travail du CREFOP pour la période 2019-2020 répartissant les champs d'intervention et les travaux à mener au sein de ses différentes instances :

- Le comité plénier et le bureau,
- Les commissions.

Cette feuille de route est arrêtée par la gouvernance quadripartite et s'appuie, au moins pour l'année 2019-2020, sur les 3 priorités suivantes :

- Le renforcement de l'efficacité des politiques EFOP conduites dans les territoires;
- La mobilisation des compétences et des ressources de tous les acteurs normands au service du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels ;
- L'adaptation des dispositifs aux réalités des territoires.

Elle se décline au sein des différentes instances et commissions du CREFOP dans le respect des compétences des 4 acteurs du quadripartisme avec un souci constant de dialogue, de consultation et de co-construction.

Elle prend en compte les évolutions législatives et réglementaires des politiques publiques (plan d'investissement dans les compétences, formation professionnelle, alternance, développement économique, PIA 3, Plan Pauvreté...).

L'action du CREFOP sera ainsi plus lisible pour l'ensemble des normands et améliorera l'efficacité dans les domaines de la formation, de l'orientation, de l'emploi pour le développement économique de nos territoires.

Enjeux :

- construire et piloter une vision partagée des priorités EFOP quadripartites.
- définir des programmes de travail en dehors des thèmes imposés
- donner aux commissions la capacité de produire des réflexions avec une prise en compte des travaux par le Bureau et le plénier
- faire du CREFOP un véritable lieu de débat et pas une chambre d'enregistrement
- travailler avec les branches professionnelles
- mettre en place une démarche qualité pour évaluer en continu les effets des actions du CREFOP

Chantiers

- Rendre lisible le continuum stratégique entre l'orientation dans le cadre de la formation initiale et l'orientation tout au long de la vie
- Le suivi du parcours des actifs à travers le CEP , le CPF , les Mut Eco....
- Une observation partagée entre les différents acteurs pour une aide à la décision régionale envers les jeunes et demandeurs d'emploi pour comprendre la tendance des actifs en lien avec la demande économique et mieux affiner les parcours.
- le parcours professionnel comme clé de voûte de l'Orientation et de sa Professionnalisation
- la sécurisation des parcours professionnels
- qualité de la formation
- CPRDFOP
- l'alternance – financement
-